



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°03/2025 du 18 décembre 2025 portant organisation des services départementaux,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant qu'il convient d'assurer l'intérim du poste de directeur adjoint pilotage et administration RH pour le service gestion administrative et rémunération et la mission gestion de la maladie, des accidents et de la protection sociale, au motif de l'absence de l'habituel titulaire.

ARRÊTE :

Article 1 :

À compter du 1^{er} janvier 2026, madame Adeline Penez Hannedouche est chargée des fonctions de directrice adjointe pilotage et administration RH par intérim, pour le service gestion administrative et rémunération et la mission gestion de la maladie, des accidents et de la protection sociale à la direction des ressources humaines au pôle ressources et accompagnement.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Notifié le :

Signature de l'agent :

Arras, le 19 décembre 2025
Pour le Président du Conseil départemental,

Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale
- Madame Adeline Penez Hannedouche (13721)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction des achats et de l'accompagnement juridique

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, à compter de la date de sa notification ou de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
Santificator ou son allié
Date de télétransmission : 12/01/2026
Date de réception en préfecture : 12/01/2026
RD0126-A